

REGLEMENT

4^e EDITION DE LA SAUCATAISE

4 Octobre 2026

ARTICLE 1 - L'USCS Athlétisme organise, selon les règles sportives de la FFA

- 4 courses d'une distance respective de 5.6km, 11.6 km ; 17.8km & 26km

se déroulant sur un circuit d'une seule boucle et empruntant chemins, routes, bois des propriétés de la commune de SAUCATS et de la BRÈDE pour le circuit de 11.6KM, 17.6KM & 26KM.

Le départ sera donné devant la salle de spectacle de la RUCHE à Saucats aux horaires ci-dessous :

09H00 pour le 26Km,

10H00 pour les courses 17KM & 10.5km

10H30 & 5.6km

Les 4 courses (5.6km, 11.6 km ; 17.8km & 26km) comptent pour le Challenge de la Communauté de communes de Montesquieu (règlement à part). Soit 4 courses : les Foulées Saint Selvaie, la Martillacaise, La SAUCATAISE, La Croisière des Bons Vins La brède

ARTICLE 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés :

À partir de « Cadets » (15 ans dans l'année 2026) né en 2011 et avant pour les courses de 5.6 et 10,5 km.

A partir de « Juniors » (17 ans dans l'année 2026) né en 2009 pour la course de 17.5 km.

À partir de « Espoir » (19 ans dans l'année 2026) né en 2007 et avant pour la course de 26 km.

Tout participant s'engage sous sa propre responsabilité et devra être en possession d'une licence FFA :

Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running» en cours de validité à la date de la manifestation.

Pour tous les autres participants un P.P.S. (Parcours Prévention Santé) en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par la fédération FFA et réalisable à l'adresse suivante ["https://pps.athle.fr/"](https://pps.athle.fr/).

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte devrons fournir un P.P.S.)

ARTICLE 3 - INSCRIPTION Courses

 Droits d'engagement :

- le 5.6km : 10€+1.00 € jusqu'au 03 Octobre
- le 11.6km : 15€+1.30 € jusqu'au 03 Octobre
- le 17.8km : 20€+1.30€ jusqu'au 03 Octobre
- La 26km : 28€+1.50 € jusqu'au 03 Octobre.

tarifs majorés

- 15 € inscription sur place
- 20 € inscription sur place
- 25 € inscription sur place
- 35€ inscription sur place



Inscription :  seules les inscriptions PAYEES bénéficient du tarif à l'avance

- ☛ Soit en ligne sur le site PROTIMING

Inscription possible (sous réserves de dossards disponibles) aux **Tarifs majorés** :

Le 4 octobre 2026 sur place au départ de la course à La RUCHE de SAUCATS selon dossards disponibles et aux **tarifs majorés** De 8h00 à 9h30

TOUTE INSCRIPTION INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

Pour être déclaré inscrit, l'organisateur doit avoir en sa possession le dossier complet du participant avec :

- bulletin d'inscription dûment rempli
- paiement effectué (C.B. par Internet ou sur place /ou espèces)
- photocopie licence ou certificat médical ou de la PPS

Tout engagement sera ferme et définitif, et ne pourra faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 4 - Retrait des dossards et puces :

Lors des Permanences : le vendredi 02/10/2026 à 18H à 19H30 le samedi 03/10 de 10h à 13h00 au STADE de SAUCATS

Le 4 octobre 2026 sur place au départ de la Ruche à SAUCATS de 8H à 9H30 (MAXI heure de départ - 30')

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 5 - CLASSEMENT des 4 COURSES

Il est établi pour chacune des 4 courses, selon le chronométrage assuré par les puces électroniques mises sur le dossard :

- Un classement général (scratch) toutes catégories confondues.
- Un classement féminin et un masculin par catégories.

ARTICLE 6 - RECOMPENSES :

A tous les arrivants du 5KM : 1 tapis de course + 1 boisson (bière ou limonade)

A tous les arrivants du 10.6 1 btle de bière + 1 boisson (bière ou limonade)

A tous les arrivants du 17,8km : 1 btle de vin + 1 boisson (bière ou limonade)

A tous les arrivants 26 km: 1 btle de vin + 1 tapis + 1 boisson (bière ou limonade)

Pour chacune des 4 courses 5.6 km, 10.5km, 17.6km, 26 km :

Aux vainqueurs du classement général (scratch) = les 3èmes féminines et les 3ers masculins

- Au 3 premières féminines (1 carte cadeau + 1btle + 1 tapis de course)
- Au 3 premiers masculins (1 carte cadeau + 1 btle + 1 tapis de course)

Aux vainqueurs du classement par catégorie non-cumul avec le scratch =

- la première féminine de chaque catégorie (1btle + 1 tapis de course)
- le premier masculin de chaque catégorie (1 btle + 1 tapis de course)

La remise des récompenses sera effectuée sur le lieu d'arrivée. La présence du coureur est obligatoire pour recevoir son gain ou lot.

ARTICLE 7- ASSISTANCE ASSURANCE SECURITE

Assistance médicale présente : Médecin, association de secouristes agréée, ambulance et véhicule tout terrain.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la « MAIF».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en particulier pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (Art. L-321-4 du code du sport).

Les participants acceptent de se soumettre aux décisions des organisateurs et des médecins de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité.

- Parcours sécurisé par des signaleurs munis de gilet jaune
- Signalisation par flèches, piquets ou rubalise.
- Poste de ravitaillement mis à disposition :
 - Course de 10 km = km 4.5 boissons uniquement
 - Course de 17 km = km 4.5 boisson uniquement, au km 10 (boisson et nourriture)
 - Course de 26 km = km 4.5 boissons uniquement, au km 10, km 15, km 20 (boisson et nourriture)

ARTICLE 8 - LOI INFORMATIQUE - LIBERTES - DROIT A L'IMAGE

Par le simple fait de son inscription, tout concurrent prend connaissance des informations suivantes : Conformément à la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque participant est informé de l'existence de fichiers contenant des informations personnelles et du droit d'accès et de rectification dont il dispose.

Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la CIL, chaque participant est informé que ses résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les éventuelles images prises de la manifestation sous quelque forme que ce soit. Les participants doivent signaler aux organisateurs leur refus d'être diffusés.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA. (dpo@athlé.fr)

ARTICLE 9 -

Chaque concurrent s'engage à respecter

L'environnement sur le parcours et sur le site,

Les règles de courtoisie vis-à-vis des organisateurs, des bénévoles et des autres concurrents.

ARTICLE 10 - ANNULATION OU MODIFICATION DES EPREUVES

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves soit en cas de force majeure, soit sur requête de l'autorité administrative ou de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement après avis de la commission running et des règles sanitaires en vigueur.

ARTICLE 11 : Le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve toutes les clauses.